



COMPTE – RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2008

L'an deux mille huit, le 16 octobre, à 18 heures 30, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean- Michel DARSONVILLE, maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 02 octobre 2008

Etaient présents :

L. LE BARS, J.-C. REMY; J. BOCQUET; P. DELESTREES; J.F. LAPORTE; J. LE BARS; A. LOPES; A. MANSARD ; B. SOREL; M. THOUVENOT; J. TUQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

J. JOUAN à **J.-C. REMY**

D. FOURNIER à **J.-F. LAPORTE**

A. DREUX à **J.-M. DARSONVILLE**

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Mademoiselle Jessica BOCQUET est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte- rendu de la réunion du 24 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Convention création agence postale communale

Proposition acceptée à l'unanimité.

I – PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Adjoint technique contractuel à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

▸ De créer un poste d'adjoint technique *contractuel*, (de 20 h00 / hebdomadaire), à compter du 01 décembre 2008.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique contractuel de 2ème classe soit l'indice brut :

▸ D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la personne qui sera retenue pour ce poste à compter du 01 décembre 2008 jusqu'au 30 novembre 2009.

Recrutement d'un agent en contrat C.A.E à compter du 01 mars 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'embaucher un salarié en contrat CAE, à temps complet, à compter du 01 mars 2009 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'ANPE.

Médecine du travail :

1. Adhésion au service de conseil et de prévention des risques au travail proposé par le Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'adhésion de la commune de Cramoisy au service «Conseil en prévention des risques au travail » proposé par le Centre de Gestion de l'Oise, et déclare que les effectifs sont de sept agents (tous statuts confondus).

2. Demande d'adhésion au service santé et prévention de MEDISIS, à compter du 01 janvier 2009 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De demander l'adhésion de la commune de Cramoisy à MEDISIS à compter du 01 janvier 2009 ;
- De charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

II – FINANCES

Marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer le montant des droits de place des commerçants pour s'installer sur la place du marché à la somme de 10€/par semaine à compter du 01 décembre 2008.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer la convention de prêt de la parcelle avec la SNCF.

Tarifs cantine et accueil périscolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- Repas cantine : 4,80€
- Accueil périscolaire matin : 2,50€
- Accueil périscolaire soir : 3,50€
- Dépassement d'horaire accueil périscolaire (après 19h) : 5,00€
- Pour l'accueil périscolaire : toute inscription non annulée **24h00 à l'avance** (sauf maladie ou force majeure) sera facturée.

Les tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2009

III – QUESTIONS DIVERSES

Conventions CAUE

1. Aménagement Centre bourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir la mission avec participation de fonctionnement de 700€
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2. Aménagement cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir la proposition du CAUE;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Vente d'immeuble – 2, rue de l'église

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De mettre en vente l'immeuble sis 2, rue de l'église à Cramoisy cadastré AD 225 pour une contenance de 2474 m²;
- De demander une estimation complémentaire à une agence immobilière ;
- De mandater un notaire pour procéder à la vente ;
- D'autoriser à Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à la vente.

Demande de Monsieur BRAS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir le montant demandé pour le droit au raccordement au réseau d'assainissement de la commune, à savoir 1770.06€ par logement;
- Dit qu'il étudiera la possibilité de créer des exonérations de taxes fiscales, si la friche en cours de réhabilitation, devait permettre l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la commune.

Demande de Monsieur FRANCAIX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Michel FRANCAIX – Député de l'Oise, suite à une demande d'intervention de Madame Odile SERVANT – HEURTEUR. Cette dernière, s'exprimant au nom de sa famille, souhaiterait que la salle des fêtes communale porte le nom de Marcel HEURTEUR.

Monsieur le Maire met la demande de Madame HEURTEUR- SERVANT au vote.

Par 13 voix contre et 2 abstentions (B. SOREL, J. TUQUET), la demande est rejetée.

Demande de remboursement de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention : M. DELESTREES):

- de rembourser à M. DELESTREES, l'acompte versé pour la location de la Salle des fêtes, le week-end du 18/19 octobre 2008 d'un montant de 150

Monsieur DELESTREES intervient pour remercier le conseil municipal et indique qu'il fera don de la somme remboursée au CCAS. Monsieur le Maire remercie Monsieur DELESTREES.

Demande d'occupation à titre gracieux de la salle des fêtes

Le conseil municipal décide, à la majorité :

(10 voix pour ; 4 contre : L. LE BARS, B SOREL ; J TUQUET ; A. LOPES ; 1 abstention : J. LE BARS)

- De prêter à titre gracieux la salle des fêtes de la commune, à l'association « Gend'Chantilly », le week-end du 29/30 novembre 2008.
- L'association fournira au secrétariat une attestation d'assurance, ainsi que les chèques de caution relatifs à l'occupation de la salle et fera son affaire du ménage.

Enquête publique

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable la demande présentée par la Société HENON FRERES.

Départ de Monsieur LAPORTE à 20h20

Rapports annuels - PSO

1. Rapport d'activité

Le conseil municipal décide, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention : M. THOUVENOT) :

- d'approuver le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes « Pierre Sud Oise », pour l'année 2007.

2. Rapport annuel du service d'élimination des déchets

Le conseil municipal décide, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention : M. THOUVENOT) :

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2007.

Rapports annuels – SE 60

Le conseil municipal décide, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention : M. THOUVENOT) :

- d'approuver les rapports d'activité du SE 60 pour les années 2007.

Convention « création agence postale communale »

Monsieur le Maire explique que le bureau de poste de Cramoisy devrait connaître une nouvelle réduction de son temps d'ouverture à la fin de l'année 2008.

Il interroge donc le Conseil Municipal sur la convention proposée par la Poste en vue de la création d'une agence postale communale.

Il indique que l'indemnisation proposée serait de 800€ par mois pendant 9 ans pour 15 heures d'ouverture par semaine.

Il est précisé que cette indemnité ne couvrirait pas tous les frais de tenue du bureau (personnel, charges de personnel et charges d'entretien du bureau)

Les élus demandent s'il n'y a pas d'autres solutions possibles. Monsieur le Maire répond que non faute de commerce dans le village.

Monsieur le Maire dit qu'il y aurait un couple intéressé par la reprise du fonds.

Le Conseil Municipal décide de remettre la décision de la création d'une agence postale communale, en attendant d'en savoir plus sur la reprise du commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Vu, pour être affiché

Cramoisy, le 22 octobre 2008

Le Maire,

Jean- Michel DARSONVILLE